

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
26 juin 2025
n° 23 / 8088^e
pages 1113 à 1160

CHRONIQUE / Responsabilité civile

L'économie circulaire à l'épreuve de la nouvelle directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux

> *Hélène Guiziou*

1126

ÉDITORIAL

1113 Le Hcéres à l'index, *Maxime Barba*

ACTUALITÉS

- 1116 Virement (obligation de vigilance) : présence d'anomalies apparentes
- 1117 Crédit à la consommation (régime) : contrat de location avec option d'achat
- 1118 Société en formation : formalisme de reprise des actes
- 1119 Nationalité (acquisition) : portée de la possession d'état
- 1120 Compétence internationale : portée d'une clause attributive de juridiction
- 1120 Cumul d'infractions : association de malfaiteurs et législation sur les stupéfiants
- 1122 Harcèlement (licenciement) : valeur probante d'une enquête interne
- 1123 Immunité d'exécution (État étranger) : affectation diplomatique d'un immeuble

POINT DE VUE

1124 Le nouvel État de droit et la loi narcotrafic, *Gaspard Lindon*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1135 **Panorama** : Droit des assurances, *Rodolphe Bigot, Amandine Cayol et David Noguéro*
- 1148 **Notes** : Classes de parties affectées : premières précisions de la Cour de cassation sur le critère du meilleur intérêt des créanciers et la règle de la priorité absolue, *note sous Com. 5 mars 2025, David Robine*
- 1153 Servitude du père de famille et communauté : « Cachez ce père que je ne saurais voir ! », *note sous Civ. 3^e, 27 févr. 2025, Benoît Chaffois*

ENTRETIEN

1160 Julie Leonhard – La peine privative de liberté et les auteurs de violences sexuelles



Lefebvre Dalloz



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• **DIRECTION**

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• **RÉDACTION**

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• **CHEFS DE RUBRIQUES**

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• **ÉDITION - RÉALISATION**

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Maxime Barba

Le Hcéres à l'index

1113



ACTUALITÉS

1116

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement (obligation de vigilance) :
appel téléphonique d'un faux conseiller
bancaire, *Com.* 12 juin 2025

Virement (obligation de vigilance) :
présence d'anomalies apparentes,
Com. 12 juin 2025

Virement (obligation de vigilance) :
absence d'anomalies apparentes,
Com. 12 juin 2025

Gage (attribution au bénéficiaire) :
détermination de la valeur par expert,
Com. 18 juin 2025

Consommation

Crédit à la consommation (régime) :
contrat de location avec option d'achat,
Civ. 1^{re}, 18 juin 2025

Entreprise en difficulté

Plan de redressement (résolution) :
ouverture d'une liquidation judiciaire,
Com. 12 juin 2025

Faillite personnelle (conditions) :
indifférence de l'insuffisance d'actif,
Com. 12 juin 2025

Société et marché financier

Société en formation : formalisme
de reprise des actes, *Com.* 18 juin 2025

Société anonyme (action sociale *ut singuli*) :
perte de la qualité d'associé,
Com. 18 juin 2025

Attribution d'actions gratuites : portée
d'un transfert d'entreprise, *Soc.* 18 juin 2025

1118

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Séparation de corps (pension alimentaire) :
conversion en divorce, *Civ. 1^{re}*, 12 juin 2025

Régime matrimonial (communauté) :
récompense due à la communauté,
Civ. 1^{re}, 12 juin 2025

Mineur (assistance éducative) :
aide sociale à l'enfance, *Civ. 1^{re}*, 12 juin 2025

Indivision (indivisaire) : indemnité
pour jouissance de la chose indivise,
Civ. 1^{re}, 12 juin 2025

Nationalité (acquisition) : portée
de la possession d'état, *Civ. 1^{re}*, 18 juin 2025

1120

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (infraction) : aide à l'entrée
irrégulière, *CJUE* 3 juin 2025

Droit international

Compétence internationale : portée
d'une clause attributive de juridiction,
Civ. 1^{re}, 18 juin 2025

1120

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cumul d'infractions : association
de malfaiteurs et législation
sur les stupéfiants, *Crim.* 18 juin 2025
Peine (réhabilitation) : effet sur la peine
complémentaire, *Crim.* 18 juin 2025

Procédure pénale

Action civile : irrecevabilité
de la constitution par voie de mandat,
Crim. 17 juin 2025

1122

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement (licenciement) :
valeur probante d'une enquête interne,
Soc. 18 juin 2025
Gérant de succursale (contrat) :
maintien en cas de transfert d'entreprise,
Soc. 18 juin 2025

1123

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Voie d'exécution

Immunité d'exécution (État étranger) :
affectation diplomatique d'un immeuble,
Civ. 2^e, 12 juin 2025



POINT DE VUE

1124

Le nouvel État de droit et la loi narcotrafic
par Gaspard Lindon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1126

L'économie circulaire à l'épreuve
de la nouvelle directive sur la responsabilité
du fait des produits défectueux
par Hélène Guiziou

PANORAMA

1135

Droit des assurances
mai 2024 – avril 2025
par Rodolphe Bigot, Amandine Cayol
et David Noguéro

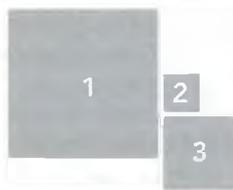
NOTES

1148

Classes de parties affectées : premières précisions
de la Cour de cassation sur le critère du meilleur intérêt
des créanciers et la règle de la priorité absolue,
note sous Com. 5 mars 2025
par David Robine

1153

Servitude du père de famille et communauté :
« Cachez ce père que je ne saurais voir ! »,
note sous Civ. 3^e, 27 févr. 2025
par Benoît Chaffois



ENTRETIEN

1160

Julie Leonhard – La peine privative de liberté
et les auteurs de violences sexuelles

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).